



MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N°2019-04 : Voyage à GRENADE

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)

Marché public passé selon une procédure adaptée (article R 2123-1 du code de la commande publique).

POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Thierry CLAISSE

Proviseur du Lycée Henri Wallon
16, place de la république BP 435
59322 VALENCIENNES CEDEX
Intendant.0590221v@ac-lille.fr

Tel : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée Wallon

Le présent CCATP vaut règlement de consultation.

ARTICLE 1^{er} : Objet du marché /délai de validité des offres

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à Grenade dont l'effectif prévisionnel est de 30 élèves et 3 accompagnateurs du 30 mars au 04 avril 2020. **Le nombre d'élèves et les dates prévisionnelles sont susceptibles d'évoluer.**

Les prestations décrites dans l'annexe technique du CCATP faisant l'objet de la présente consultation devront être conformes aux normes françaises homologuées.

Les offres devront être présentées en tenant compte de l'effectif et des dates prévisionnels du voyage.

La date limite de validité des offres est fixée au 30 novembre 2019.

Jusqu'à cette date, les candidats sont tenus de respecter les tarifs présentés dans leur offre.

ARTICLE 2 : Forme du marché :

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article R 2123-1 du code de la commande publique

ARTICLE 3 : Durée du marché/ date d'exécution du marché :

Le marché prend effet à la date de notification au titulaire du marché de l'acceptation de son offre et prend fin lorsque toutes les obligations contractuelles des deux parties ont été accomplies.

ARTICLE 4 : Pièces constitutives du marché

5-1 : Les pièces générales du présent marché sont énumérées ci-dessous :

-Le Code de la Commande Publique

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

5-2 Les pièces particulières du présent marché sont composées des documents suivants :

-Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières intégrant le règlement de consultation, à accepter sans modifications, ni réserves, et son annexe technique

- L'offre technique et financière du candidat.

En cas de discordance entre elles, les pièces constitutives du marché prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre ci-dessus énuméré.

ARTICLE 5 : Définition des prestations et caractéristiques techniques

Les prestations comprennent le trajet en bus aller/retour entre Valenciennes et l'aéroport, le trajet aller/retour en avion, le transfert aller/retour en bus entre l'aéroport de Malaga et les lieux de visite (J1 et J5), les trajets en bus durant le séjour (J3 et J5) les tickets de transport pour les visites et autres déplacements (J2 et J4), l'hébergement en famille d'accueil situé sur Grenade ou ses proches environs (à condition que le groupe soit hébergé dans le même secteur géographique et que les accompagnateurs ne soient pas séparés), l'ensemble des repas, le programme des visites, les assurances et les éventuelles options prévus dans l'annexe technique ci-jointe ainsi que tous les autres frais divers (péages, parkings, hébergement et restauration du chauffeur....).

L'offre doit comprendre toutes les prestations prévues figurant à l'annexe technique du présent CCATP. Le candidat présentera un mémoire technique dans lequel il apportera la preuve de son savoir faire, de ses capacités et de ses compétences.

Le candidat devra préciser la (les) localisation(s) exacte(s) du (des) lieu(x) d'hébergement.

Le candidat s'engage en outre à décrire avec précision les conditions de mise en œuvre des différentes assurances demandées par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra mentionner la liste des sous traitants habituels avec lesquels il travaille et éventuellement leurs qualifications requises, les moyens de communication et d'information aux familles.

Le candidat retenu devra obligatoirement produire les agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire, avant la signature du contrat.

Le nombre de visites prévues dans le planning initial du voyage est susceptible d'évoluer.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à confirmer, par courrier simple, au titulaire du marché, le planning définitif des visites et sorties avant le 1^{er} décembre 2019.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à transmettre la liste définitive des participants au voyage au plus tard le 1^{er} février 2020.

ARTICLE 6 : Conditions financières

6-1 Contenu du prix

Les prix des prestations objet du marché correspondent aux prestations précitées à l'article 5 du présent CCATP.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse

6-2 Forme et détermination du prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le soumissionnaire.

La présente offre doit être présentée compte tenu des dates du voyage et de l'effectif prévisionnel indiqués à l'article 1.

Par ailleurs, le candidat devra mentionner le coût de chaque visite pour l'ensemble du groupe. .

Les prix sont exprimés en euros réputés et doivent comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant la prestation.

Sont également compris dans les frais :

- L'assurance rapatriement
- l'assurance annulation de groupe
- l'assurance individuelle d'annulation et responsabilité civile pour les élèves
- l'assurance vol et perte de bagages
- la réservation gratuite des visites
- un numéro d'appel d'urgence et d'assistance 24h/24
- les frais de péage et de parking

6-3 Révision des prix

Les prix sont fixes sous réserve de changements d'effectifs, de dates prévisionnelles du voyage ou de changement de programmation dans le planning des visites et sorties.

Les prix sont partiellement actualisables.

Toutefois, l'actualisation du prix total est possible uniquement en cas d'évolution du coût lié au transport aérien, après le dépôt de l'offre par le titulaire.

Par ailleurs, toute augmentation du prix fera l'objet de la part du titulaire, de la remise de documents justifiant cette hausse. Dans le cas contraire, la révision du prix sera refusée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'augmentation du prix du voyage (dans sa totalité) de plus de 10%, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours, avant la signature du contrat, sans indemnité pour le prestataire retenu.

En cas de variation du prix du transport à la baisse, le titulaire du marché s'engage à répercuter cette baisse sur le prix final du voyage.

Toute révision de prix pour un autre motif sera refusée par le pouvoir adjudicateur.

6-4 Annulation du Marché/Résiliation du contrat

Le pouvoir adjudicateur peut annuler la présente procédure de consultation pour tout motif (ex : coût trop élevé, nombre d'inscrits insuffisants, offres ne correspondant pas aux besoins exprimés dans les pièces du dossier de consultation...), avant attribution du marché, sans indemnisation possible pour les candidats.

De plus, après passation du marché, si le nombre d'élèves inscrits au voyage est trop faible, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de résilier le contrat conclu avec le titulaire du marché.

Dans ce cas, le titulaire peut être indemnisé, uniquement pour les dépenses engagées et pour lesquelles il ne peut bénéficier d'un remboursement.

Le titulaire devra alors apporter les pièces justificatives à l'appui de sa demande d'indemnisation.

Toute demande d'indemnisation pour un autre motif sera rejetée.

6-5 Présentation des demandes de paiement

Le titulaire émettra une facture rédigée en langue française.

La facture sera adressée par courrier simple à l'adresse suivante :

Lycée Henri Wallon
Service intendance
16 place de la république
BP 435
59322 VALENCIENNES CEDEX

Chaque facture porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il sera précisé dans l'acte d'engagement (ATTR1)
- Numéro du Marché
- Le montant et le taux de la TVA
- Le prix total toutes taxes des prestations exécutées
- le code service communiqué par le secrétariat d'intendance pour le dépôt des factures sur la plateforme dématérialisée CHORUS, si le candidat retenu est concerné par la procédure de dématérialisation des factures.
- La date de la facture.

ARTICLE 7 : Modalités de paiement

7-1- La facture sera réglée par virement bancaire (mandat administratif).

7-2- Le délai global de paiement est de 30 jours. Ce délai débute à compter de la date de réception de la facture ou de l'exécution du service si elle est postérieure et s'achève à la date de remise du moyen de paiement par l'Agent Comptable dans le circuit « interbancaire ».

7-3- Les acomptes sont autorisés. Le candidat devra indiquer les modalités du versement du 1^{er} acompte.

Le candidat s'engage également à communiquer au pouvoir adjudicateur un échéancier en vue de la gestion des acomptes pour la perception des participations des familles.

Article 8 : Avenant, analyse des offres, négociation

Les dates prévisionnelles du voyage, indiquées à l'article 1, sont susceptibles d'évoluer en fonction des événements du calendrier scolaire.

En cas de modification des dates du voyage avant l'attribution du marché, un avenant au présent CCATP sera transmis aux candidats et un délai supplémentaire leur sera accordé afin qu'ils puissent modifier leur offre.

Après ouverture des plis contenant les offres, le pouvoir adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur les prix et le contenu précis des prestations proposées si cela lui paraît nécessaire. Le candidat dispose de 48 heures pour répondre à cette demande.

Après échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation uniquement à l'initiative du pouvoir adjudicateur. .

Les modalités et les délais de réponse durant la procédure de négociation sont déterminés par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 9 : Variantes

Les candidats devront répondre à l'offre de base, telle qu'elle est présentée dans l'annexe technique du présent CCATP. Les soumissionnaires peuvent, en plus de l'offre de base, présenter des variantes au recensement des besoins réalisées par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 10 : Litiges

10-1 En cas de litige, seul le droit français est applicable. Le tribunal administratif de Lille est la juridiction compétente.

10-2 Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français

ARTICLE 11 : Modalités d'organisation de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur de l'établissement créé sur le site AJI ([http : www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)).

ARTICLE 12 : Critères de jugement des offres

1) Prix : 60%

2) Qualité technique de l'offre (capacité à répondre au plus près au projet pédagogique défini dans l'annexe technique, qualité des conditions de transport, hébergement, de restauration et conditions de mise en œuvre des assurances annulation) : 40%

ARTICLE 13 : Modalités de présentation et de remise des offres

13-1 Modalités de présentation des offres

Les candidats produiront un dossier, complet, comprenant les pièces suivantes, **dûment datées et signées**, rédigées en langue française :

1-Le mémoire technique et financier de présentation de l'offre : ce mémoire devra répondre à l'intégralité des besoins exprimés par l'établissement dans l'annexe technique du présent CCATP.

2-Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières et son annexe technique **datés et signés.**

3- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Cette déclaration sera rédigée à partir du support choisi par le candidat (papier libre, DC1 et DC2 ou DUME).

Le candidat retenu s'engage à fournir dès la notification et dans un délai de 7 jours, sous peine d'annulation de l'attribution du marché, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années et un certificat d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

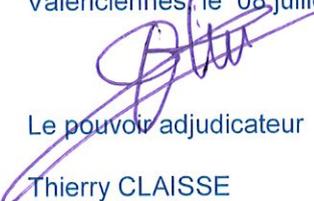
13-2 Remises des offres

Les candidats ont l'obligation de déposer leur offre sur le profil acheteur AJI du lycée :
(<http://mapa.aji-france.com>).

Les dossiers transmis par voie électronique doivent inclure l'ensemble des documents énumérés à l'article 13-1 du présent CCATP.

Les dossiers doivent être transmis avant le 03 septembre 2019 ,18 heures.

Valenciennes, le 08 juillet 2019


Le pouvoir adjudicateur

Thierry CLAISSE



MARCHE 2019- 04 ANNEXE TECHNIQUE : VOYAGE A GRENADE

Fiche annexe technique

DEPOSITAIRE

Etablissement : Lycée Henri Wallon - Valenciennes
Pouvoir adjudicateur : M. Thierry CLAISSE - Proviseur -enseignant V. LERNOUD et E. FONTAINE
Contact : M. Ludovic Gernez Gestionnaire

DESCRIPTION DE L'OFFRE

Forme du marché : Marché à Procédure Adaptée-
Objet du marché : voyage à GRENADE
Dates prévisionnelles du voyage : Lundi 30 mars - Samedi 04 avril 2020
Mode d'hébergement souhaité : Famille
Mode de transport utilisé : Avion (+ bus et transport en commun sur place)
Nombre d'élèves (prévisionnel) : 30
Nombres d'accompagnateurs : 3

PROGRAMME :

| Date | | horaires | Repas | Trajet | visite |
|-------------------------|------------|--|---------------------------------------|--|---|
| Lundi 30 mars 2020 | matin | heure à déterminer en fonction de l'horaire du vol | | déplacement en bus de Valenciennes vers l'aéroport (dans un rayon de 200kms maximum du lycée, Aéroport Paris-Orly exclu) | |
| | | le plus matinal possible à partir de 6h00 | | vol jusque Malaga | |
| | midi | | à la charge des participants | déplacement en bus : aéroport de Malaga- Costa del sol jusqu'au lieu de la visite de l'après-midi | |
| | après-midi | | | | Village blanc de Frigiliana + autre visite gratuite à programmer par l'agence |
| | soir | 19h30- 20h00 | repas pris dans les familles | déplacement bus jusqu'au lieu de rassemblement des familles (Grenade) | rencontre avec les familles espagnoles |
| Mardi 31 mars 2020 | matin | 8h00- 8h30 | petit-déjeuner pris dans les familles | transport en commun à Grenade (Tickets/pass transport à prévoir) | visite du quartier typique de l'Acaiceria |
| | midi | | pique-nique prévu par les familles | | |
| | après-midi | | | | Visite de l'Alhambra et des jardins du Generalife visite(à tarif préférentiel 8 euros demandée et réservée à l'avance par les professeurs) à inclure dans le prix au cas où refus de la gratuité |
| | soir | 19h30- 20h00 | repas pris dans les familles | transport en commun vers le lieu de rassemblement -familles Grenade (Tickets/pass transport à prévoir) | |
| Mercredi 1er avril 2020 | matin | 8h00- 8h30 | | Déplacement en bus à prévoir du lieu de rassemblement jusqu'aux lieux des visites (Malaga) | Visite du musée Picasso /visite de la cathédrale. |
| | midi | | pique-nique prévu par les familles | | |
| | après-midi | | | | découverte libre de la ville, visite de l'Alcazaba, visite du musée taurin |
| | soir | 19h30- 20h00 | repas pris dans les familles | déplacement bus jusqu'au lieu de rassemblement des familles (Grenade) | |

| | | | | | |
|------------------------|------------|------------------------------|---------------------------------------|---|--|
| Jeudi 02 avril 2020 | matin | 8h00- 8h30 | petit-déjeuner pris dans les familles | transport en commun à Grenade(Tickets/pass transport à prévoir) | Parc des sciences (visite à tarif préférentiel à demander en septembre) |
| | midi | | pique-nique prévu par les familles | | |
| | après-midi | | | | Centre d'interprétation du Sacromonte, spectacle de Flamenco Visite du quartier de l'Albaicin |
| | soir | | repas pris dans les familles | transport en commun à Grenade | |
| Vendredi 03 avril 2020 | matin | 8h00 | petit-déjeuner pris dans les familles | déplacement en bus jusqu'aux lieux des visites (Malaga) | visite du Centre Pompidou (visite libre demandée pour les moins de 18 ans) |
| | midi | | pique-nique prévu par les familles | | |
| | après-midi | | | déplacement en bus jusqu'à l'aéroport de Malaga- aéroport (dans un rayon de 200kms | |
| | soir | le plus tardivement possible | | vol Malaga- aéroport | |
| Samedi 04 avril 2020 | matin | selon l'horaire du vol | | déplacement en bus de l'aéroport (dans un rayon de 200kms du lycée, maximum Aéroport Paris-Orly exclu) à Valenciennes | arrivée au lycée dans la nuit du 03 au 04 avril 2020. |

| |
|-----------------------------------|
| prestations demandées en option : |
| |
| |

| | |
|---|-----|
| Souscription de l'option annulation groupe | OUI |
| Souscription à l'option assurance annulation individuelle élève | OUI |
| Souscription de l'assurance rapatriement | OUI |
| Souscription de l'assurance vol/perte bagages | OUI |

PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant :
une présentation détaillée de son offre
un programme détaillé avec horaires



Thierry CLAISSE
Proviseur du lycée Wallon

Valenciennes, le 08/07/2019